



Problème avec Remboursement Loca Pass CILGERE

Par **matteo0701**, le **27/02/2012** à **15:31**

Bonjour,

En 2005, j'ai demandé que CILGERE me finance mon dépôt de garantie pour un montant de 1804 euros remboursable par un prêt sur une durée de 36 mois, prêt de type prêt conso. Je quitte mon logement fin 2006 et rembourse cette caution par un chèque. Le 15 mars, étant toujours prélevé, j'envoie un fax à CILGERE demandant d'arrêter les prélèvements car j'avais solde ce dossier (j'envoie l'AR de mon courrier reçu et tamponné par cilgère)

Depuis ce temps, plus aucunes nouvelles jusqu'à ce matin où un cabinet de recouvrement me met en demeure de payer cette somme.

en effet, je regarde mes relevés de compte et m'aperçois que ce chèque n'a pas été débité.

Pour autant, n'y a t'il pas prescription pour ce genre de dossier ?
car pour tout dire pensant que ce dossier était clos , j'ai dépensé cet argent !!!!

Merci pour les infos